



## Les avantages du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans

### Avantages pour les enfants

- Une rentrée adaptée à l'enfant, possible de septembre à janvier.
- Un accueil personnalisé en fonction des besoins de l'enfant et évolutif tout au long de l'année.
- Des activités centrées sur le développement des jeunes enfants (langage oral, motricité, jeux espaces de manipulation et d'expérimentation).
- Une première socialisation dans un cadre rassurant et structurant.

### Avantages pour les parents

- Un premier contact rassurant avec l'école dans le cadre d'une scolarisation adaptée à leur enfant.
- Une implication dans la vie de la classe et dans le suivi de la scolarité de leur enfant (communication régulière avec l'équipe pédagogique).
- Un accompagnement des parents par l'école et par les partenaires du dispositif.

Impression mairie décembre 2021 - Images : photos mairie, illustration par Anwar Suseno de Pixabay - Ne pas jeter sur la voie publique

vauvert

# éducation

2022

## Dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans



### Écoles maternelles

- Coudoyer
- Pompidou

dossier à télécharger sur [www.vauvert.com](http://www.vauvert.com)



scannez-moi !



**Inscriptions : mairie de Vauvert**  
Direction de l'éducation, service scolaire  
Tél. 04 66 73 10 91  
406 rue Émile Zola 30600 Vauvert



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

L'Éducation Nationale et la commune s'associent pour proposer un **accueil plus précoce** à l'école et contribuer à la réussite scolaire ultérieure.

## Enfants concernés

Les enfants ayant 2 ans révolus et **moins de 3 ans**.

Le dispositif concerne les enfants dépendants principalement du secteur et/ou de la commune.

Ils rejoindront leur école de secteur l'année suivante.

Les enfants qui n'ont pas acquis la propreté seront acceptés.

## Une familiarisation progressive à l'école

L'enfant se familiarise progressivement à l'école dans une **classe spécifique et aménagée** avec des conditions propices à son développement :

- dans le respect des besoins et des caractéristiques spécifiques aux enfants de moins de 3 ans ;
- dans des locaux conçus pour accueillir des tout-petits ;
- avec une cour adaptée ;
- avec un espace d'accueil des parents.



## Des partenariats

Un travail conjoint entre dispositifs et partenaires est réalisé tout au long de l'année **pour que les parents puissent s'impliquer dans l'école** mais aussi dans la vie associative de la ville. **De nombreux partenariats sont mis en place, notamment** avec :

- la médiathèque : lectures d'histoires aux enfants, sorties parents-enfants... ;
- le LAEP (lieu d'accueil parents-enfants) : intervention sur les émotions du jeune enfant ;
- la CAF, la PMI, la crèche : actions sur l'alimentation, le sommeil, le développement de l'enfant ;
- l'association RIVES : matinées d'accueil parents-enfants ;
- la psychologue scolaire ;
- la police municipale : actions sur la sécurité piétonne, les bons comportements lors des transports ;
- les pompiers de Vauvert : gestes de premiers secours du jeune enfant ;
- les orthophonistes de l'association APOG : développement du langage et intérêt de la lecture d'albums.

Ces interventions de co-éducation sont préparées en amont, avec les partenaires et l'enseignante du dispositif. Elles permettent de rencontrer les institutions et de favoriser les échanges.

## Une équipe formée

L'enseignant est recruté sur la base d'un poste avec des exigences particulières, pour cette classe. Il est accompagné par une ATSEM recrutée par la commune.

Tout le personnel a effectué une **formation pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques** pour ces classes recevant des enfants de moins de 3 ans car ce sont des classes passerelles entre l'accueil petite enfance et l'école.

## Horaires

Les enfants sont accueillis de 9h à 12h de façon échelonnée.

En début d'année, les durées de fréquentation sont **variables, progressives et adaptées aux besoins de chaque enfant**.

Un **projet** est établi entre l'école et les parents ce qui permet de les associer et de les faire adhérer au cursus de l'école et de leur(s) enfant(s).

Précisions : Pas d'accueil dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires (matin et soir) et pas de restauration.

